

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

---

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 454

présenté par  
M. Ardouin et M. Fiévet

-----

### ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.